

# Compte Rendu Réunion publique

## Désenclavement et revitalisation du bourg

Animée par Stéphane GINEVRA et Camille SANCHIS  
Présentation powerpoint projetée.

13 personnes présentes

### Les points d'échanges :

Point de vigilance sur une hausse des impôts locaux

Question sur la cessation des parcelles pour de futurs propriétaires à moindre coût : quel amortissement pour la mairie ?

Question sur la capacité d'endettement de la mairie

Question remboursement des dépenses liées à l'eau > incombe au prix de l'eau (toutes l'eau est gérée dans un budget spécifique, pas de lien avec le budget général)

Demande que la mairie vende au prix de ce que cela a coûté (VRD inclus)

Demande que l'éco-quartier se soumette effectivement au respect des normes et chartes architecturales imposées par le PLUi, et suggérées par le PNR.

La mairie peut récupérer son investissement par différents moyens (bail emphytéotique location du foncier, taxe foncière, location acquisitions ...)

Zone d'artificialisation nette (ZAN) et zone 2AUf conduite à une échéance de viabilisation et dépôt de permis de construire : 2026

Fin du diapo

Est-ce que l'installation de nouveaux habitant va coûter aux autres ? Quel va être l'impact ?

La zone non-aedificandi n'est pas une coupe rase totale, quelques arbres devraient pouvoir être conservés. L'entretien incombera à la commune, en responsabilité potentielle en cas d'incendie.

Comment garantir l'entretien des parcelles dont les arbres ont été coupés ? Rejets. Comment protéger les forêts et les personnes ?

ZAN : comment compenser l'artificialisation ? Quelles mesures ? > La ZAN reste à définir sur de nombreux aspects, en attente des décrets d'application.

Maison Breysse dont les ayants droits ont refusé l'héritage : reviendra à l'État à partir de 10ans poste décès. La mairie pourrait alors la récupérer et en faire un logement.

Pourquoi la route (piste) ne rejoindrait pas la route d'en haut ? Le danger potentiel est trop élevé, les services de la voirie d'État ont jugés que ce n'était pas envisageable.